

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**XV<sup>e</sup> Législature**

**SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022**

Séance(s) du mercredi 24 novembre 2021

## Articles, amendements et annexes



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

70<sup>e</sup> séance

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR  
2021  
*Dernier texte adopté par l'assemblée nationale-en  
nouvelle lecture - n° 4718*

## PREMIÈRE PARTIE

CONDITIONS GÉNÉRALES  
DE L'ÉQUILIBRE FINANCIERTITRE I<sup>ER</sup>

## DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

**Articles 1<sup>er</sup> A et 1<sup>er</sup> B**  
*(Supprimés)*

**Article 1<sup>er</sup> bis**  
*(Supprimé)*

**Article 2 bis**  
*(Supprimé)*

## TITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE  
DES RESSOURCES ET DES CHARGES**Article 3**

I. – Pour 2021, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

<i>(En millions d'euros*)</i>			
	<b>Ressources</b>	<b>Charges</b>	<b>Solde</b>
<b>Budget général</b>			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	20 001	3 200	
<i>À déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	1 410	1 410	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	18 591	1 790	
Recettes non fiscales	-4 116		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	14 475	1 790	
<i>À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne</i>	203		
<b>Montants nets pour le budget général</b>	<b>14 272</b>	<b>1 790</b>	<b>+ 12 482</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants			
<b>Montants nets pour le budget général y compris fonds de concours</b>	<b>14 272</b>	<b>1 790</b>	
<b>Budgets annexes</b>			
Contrôle et exploitation aériens	-174	-62	-112

Publications officielles et information administrative	21	-3	+ 24
<b>Totaux pour les budgets annexes</b>	<b>-153</b>	<b>-66</b>	<b>-87</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens			
Publications officielles et information administrative			
<b>Totaux pour les budgets annexes y compris fonds de concours</b>	<b>-153</b>	<b>-66</b>	
<b>Comptes spéciaux</b>			
Comptes d'affectation spéciale	-3 375	-291	-3 083
Comptes de concours financiers	-1 707	-2 404	+ 697
Comptes de commerce (solde)			
Comptes d'opérations monétaires (solde)			
<b>Solde pour les comptes spéciaux</b>			<b>-2 386</b>
<b>Solde général</b>			<b>+ 10 008</b>
* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.			

II. – Pour 2021 :

1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(En milliards d'euros)	
<b>Besoin de financement</b>	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	118,3
<i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale</i>	<i>117,5</i>
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i>	<i>0,8</i>
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	1,3
Amortissement des autres dettes reprises	0,0
Déficit budgétaire	205,1
Autres besoins de trésorerie	- 3,7
<b>Total</b>	<b>321,0</b>
<b>Ressources de financement</b>	
Émission de dette à moyen et long termes, nette des rachats	260,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	0,0
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	5,0
Variation des dépôts des correspondants	8,9
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	33,3
Autres ressources de trésorerie	13,8
<b>Total</b>	<b>321,0</b>

2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

III. – (Non modifié)

## SECONDE PARTIE

MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET  
DISPOSITIONS SPÉCIALESTITRE I<sup>ER</sup>AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2021. –  
CRÉDITS DES MISSIONS

## Article 4

I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2021, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 14 250 355 691 € et de 10 546 104 838 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

II. – Il est annulé pour 2021, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 8 825 988 221 € et de 7 346 305 532 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

Article 6  
(Pour coordination)

I. – Il est annulé pour 2021, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 289 461 608 € et de 301 461 608 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

II à IV. – (*Non modifiés*)

## TITRE II

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR  
2021. – PLAFONDS DES AUTORISATIONS  
D'EMPLOISArticle 8  
(Pour coordination)

Le I de l'article 99 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 est ainsi modifié :

1° À la première phrase du premier alinéa, le nombre : « 405 143 » est remplacé par le nombre : « 405 612 » ;

2° La seconde colonne du tableau du second alinéa est ainsi modifiée :

a) À la treizième ligne, le nombre : « 661 » est remplacé par le nombre : « 673 » ;

b) À la quatorzième ligne, le nombre : « 338 » est remplacé par le nombre : « 346 » ;

c) À la quinzième ligne, le nombre : « 323 » est remplacé par le nombre : « 327 » ;

d) À la seizième ligne, le nombre : « 16 493 » est remplacé par le nombre : « 16 486 » ;

e) À la dix-septième ligne, le nombre : « 9 897 » est remplacé par le nombre : « 9 898 » ;

f) À la dix-neuvième ligne, le nombre : « 3 116 » est remplacé par le nombre : « 3 108 » ;

g) À la trentième ligne, le nombre : « 5 086 » est remplacé par le nombre : « 5 106 » ;

h) À la trente-troisième ligne, le nombre : « 424 » est remplacé par le nombre : « 404 » ;

i) À la quarante-deuxième ligne, le nombre : « 673 » est remplacé par le nombre : « 686 » ;

j) À la quarante-cinquième ligne, le nombre : « 137 » est remplacé par le nombre : « 150 » ;

k) À la soixante-cinquième ligne, le nombre : « 8 319 » est remplacé par le nombre : « 8 503 » ;

l) À la soixante-septième ligne, le nombre : « 8 289 » est remplacé par le nombre : « 8 473 » ;

m) À la soixante-huitième ligne, le nombre : « 732 » est remplacé par le nombre : « 756 » ;

n) À la soixante et onzième ligne, le nombre : « 104 » est remplacé par le nombre : « 128 » ;

n bis) (*nouveau*) À la soixante-quatorzième ligne, le nombre : « 56 563 » est remplacé par le nombre : « 56 806 » ;

n ter) (*nouveau*) À la soixante-seizième ligne, le nombre : « 5 891 » est remplacé par le nombre : « 6 134 » ;

o) À la dernière ligne, le nombre : « 405 143 » est remplacé par le nombre : « 405 612 ».

## TITRE III

DISPOSITIONS PERMANENTES  
MESURES FISCALES ET MESURES  
BUDGÉTAIRES NON RATTACHÉES

## Article 12

Une aide exceptionnelle de 100 euros est versée à toute personne âgée d'au moins seize ans résidant régulièrement en France que ses ressources, appréciées au regard de sa situation, rendent particulièrement vulnérable à la hausse du coût de la vie prévue pour le dernier trimestre 2021. Elle ne peut être versée qu'une fois.

Cette aide est à la charge de l'État. Elle est versée aux bénéficiaires par les personnes débitrices à leur égard de revenus d'activité ou de remplacement ou de prestations sociales ou, à défaut, par tout autre organisme désigné par

décret. Les sommes versées par les payeurs font l'objet d'un remboursement intégral, qui peut, dans le cas de payeurs redevables par ailleurs de cotisations et contributions sociales, prendre la forme d'une imputation sur ces cotisations et contributions.

L'aide exceptionnelle n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu ni aux contributions mentionnées à l'article L. 136-1 du code de la sécurité sociale et au chapitre II de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale.

Le bénéfice de cette aide n'est pris en compte ni pour le calcul des revenus et ressources ouvrant droit aux allocations, prestations et avantages contributifs ou non contributifs ni pour déterminer, lorsque le droit est ouvert, le montant de ces allocations, prestations et avantages.

Un décret précise les conditions d'application du présent article, notamment les conditions de ressources requises des bénéficiaires, en fonction de leur situation, les modalités du versement de l'aide, les règles de priorité entre débiteurs en cas de pluralité de payeurs potentiels ainsi que, par dérogation à l'article L. 139-2 du code de la sécurité sociale, les modalités de versement aux organismes mentionnés au même article L. 139-2 des sommes dues au titre du remboursement intégral des aides versées ou de la perte de cotisations sociales liée à l'imputation mentionnée au deuxième alinéa du présent article.

### Article 13

I. – Le *i* du A du 1 de l'article 266 *nonies* du code des douanes est ainsi modifié :

1° Au début du deuxième alinéa, le taux : « 25 % » est remplacé par le taux : « 35 % » ;

2° Au début du même deuxième alinéa, dans sa rédaction résultant du 1° du présent I, le taux : « 35 % » est remplacé par le taux : « 25 % ».

*I bis (nouveau)*. – Le 2° du I entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

II. – (*Supprimé*)

### Article 14

(Conforme)

## ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS

### ÉTAT A

#### (ARTICLE 3 DU PROJET DE LOI)

#### VOIES ET MOYENS POUR 2021 RÉVISÉS

#### I. – BUDGET GÉNÉRAL

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	(En euros) Révision des évaluations pour 2021
	<b>1. Recettes fiscales</b>	
	<b>11. Impôt sur le revenu</b>	<b>+1 031 992 324</b>
1101	Impôt sur le revenu	+1 031 992 324
	<b>12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles</b>	<b>+207 500 000</b>
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	+207 500 000
	<b>13. Impôt sur les sociétés</b>	<b>+8 384 655 453</b>
1301	Impôt sur les sociétés	+8 384 655 453
	<b>13 bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés</b>	<b>-172 446 906</b>
1302	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	-172 446 906
	<b>13 ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés</b>	<b>+229 000 000</b>
1303	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	+229 000 000
	<b>14. Autres impôts directs et taxes assimilées</b>	<b>+2 892 967 943</b>
1401	Retenues à la source sur certains bénéficiaires non commerciaux et de l'impôt sur le revenu	+192 532 663
1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	+299 696 106

1404	Précompte dû par les sociétés au titre de certains bénéficiaires distribués (loi n° 65-566 du 12 juillet 1965, art. 3)	+610 000 000
1406	Impôt sur la fortune immobilière	+69 000 000
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	-79 726 847
1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction	+3 027 253
1412	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue	-833 713
1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité	+144 882
1416	Taxe sur les surfaces commerciales	+5 349 501
1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle	-1 633 042
1427	Prélèvements de solidarité	+852 712 770
1430	Taxe sur les services numériques	+128 969 225
1431	Taxe d'habitation sur les résidences principales	+99 651 309
1497	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010)	+828 000 000
1498	Cotisation foncière des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010)	+230 000
1499	Recettes diverses	-114 152 164
	<b>15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques</b>	<b>+283 594 601</b>
1501	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	+283 594 601
	<b>16. Taxe sur la valeur ajoutée</b>	<b>+5 850 079 945</b>
1601	Taxe sur la valeur ajoutée	+5 850 079 945
	<b>17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes</b>	<b>+1 293 420 549</b>
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices	+805 053
1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce	+80 067
1703	Mutations à titre onéreux de meubles corporels	-61 587
1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	+2 158 564
1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations)	+650 000 000
1706	Mutations à titre gratuit par décès	+467 698 296
1707	Contribution de sécurité immobilière	+9 304 540
1711	Autres conventions et actes civils	+15 710 442
1713	Taxe de publicité foncière	+1 141 788
1714	Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurance et assimilés à raison des contrats d'assurance en cas de décès	+1 610 561
1716	Recettes diverses et pénalités	+46 825 026
1721	Timbre unique	+45 311 183
1726	Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certifications d'immatriculation des véhicules	+155 032 415
1753	Autres taxes intérieures	-378 647 707
1754	Autres droits et recettes accessoires	-9 467 194
1755	Amendes et confiscations	+234 550
1756	Taxe générale sur les activités polluantes	-23 236 106

1761	Taxe et droits de consommation sur les tabacs	-262 857
1769	Autres droits et recettes à différents titres	+406 092
1774	Taxe spéciale sur la publicité télévisée	+24 974
1776	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage	-90 970
1777	Taxe sur certaines dépenses de publicité	+323 611
1781	Taxe sur les installations nucléaires de base	-6 474 153
1782	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées	-45 640
1785	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs)	+106 509 049
1787	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques	-37 000 000
1788	Prélèvement sur les paris sportifs	+130 530 552
1789	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne	+11 000 000
1797	Taxe sur les transactions financières	+14 000 000
1799	Autres taxes	+90 000 000
	<b>2. Recettes non fiscales</b>	
	<b>21. Dividendes et recettes assimilées</b>	<b>+628 610 446</b>
2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières	-219 889 554
2116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfiques des établissements publics non financiers	+28 000 000
2199	Autres dividendes et recettes assimilées	+820 500 000
	<b>22. Produits du domaine de l'État</b>	<b>-300 000 000</b>
2212	Autres produits de cessions d'actifs	-300 000 000
	<b>23. Produits de la vente de biens et services</b>	<b>+628 000 000</b>
2399	Autres recettes diverses	+628 000 000
	<b>24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières</b>	<b>+98 727 046</b>
2401	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers	-30 272 954
2409	Intérêts des autres prêts et avances	+128 500 000
2499	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées	+500 000
	<b>25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites</b>	<b>+571 316 574</b>
2501	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers	+24 000 000
2502	Produits des amendes prononcées par les autorités de la concurrence	+561 583 657
2503	Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes	+15 732 917
2505	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires	-30 000 000
	<b>26. Divers</b>	<b>-5 742 638 747</b>
2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État	-888 149 239
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires	-26 017 629
2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion	+2 312 370
2617	Recouvrement des indemnisations versées par l'État au titre des expulsions locatives	+1 577 900
2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires	+2 758 800

2621	Recouvrements après admission en non-valeur	+17 621 557
2622	Divers versements de l'Union européenne	-4 882 118 598
2697	Recettes accidentelles	+170 000 000
2698	Produits divers	-205 272 508
2699	Autres produits divers	+64 648 600
	<b>3. Prélèvements sur les recettes de l'État</b>	
	<b>31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales</b>	<b>+139 354 476</b>
3106	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	+182 000 000
3107	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	+23 487 104
3108	<i>(ligne supprimée)</i>	
3109	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité de Corse	-7 982 533
3141	Soutien exceptionnel de l'État au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	-246 585 830
3142	Soutien exceptionnel de l'État au profit des régions d'outre-mer confrontées à des pertes de recettes d'octroi de mer et de taxe spéciale de consommation du fait de la crise sanitaire	+14 932 232
3144	Soutien exceptionnel de l'État au profit de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Wallis-et-Futuna confrontées à certaines pertes de recettes fiscales spécifiques du fait de la crise sanitaire	+332 784
3145	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels	+233 200 181
3146	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des communes et établissements publics de coopération intercommunale contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises	-29 462
3147	Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'État de compensation du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	-60 000 000
	<b>32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne</b>	<b>+64 000 000</b>
3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne	+64 000 000

RÉCAPITULATION DES RECETTES  
DU BUDGET GÉNÉRAL

<i>(En euros)</i>		
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
	<b>1. Recettes fiscales</b>	<b>+20 000 763 909</b>
11	Impôt sur le revenu	+1 031 992 324
12	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	+207 500 000
13	Impôt sur les sociétés	+8 384 655 453
13 bis	Contribution sociale sur les bénéficiaires des sociétés	-172 446 906
13 ter	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	+229 000 000
14	Autres impôts directs et taxes assimilées	+2 892 967 943
15	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	+283 594 601



16	Taxe sur la valeur ajoutée	+5 850 079 945
17	Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	+1 293 420 549
	<b>2. Recettes non fiscales</b>	<b>-4 115 984 681</b>
21	Dividendes et recettes assimilées	+628 610 446
22	Produits du domaine de l'État	-300 000 000
23	Produits de la vente de biens et services	+628 000 000
24	Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	+98 727 046
25	Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	+571 316 574
26	Divers	-5 742 638 747
	<b>3. Prélèvements sur les recettes de l'État</b>	<b>+203 354 476</b>
31	Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	+139 354 476
32	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	+64 000 000
	<b>Total des recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3)</b>	<b>+15 681 424 752</b>

II. – BUDGETS ANNEXES  
(*Non modifié*)

III. – COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE  
(*Non modifié*)

IV. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS  
(*Non modifié*)

ÉTAT B

(Article 4 du projet de loi)

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2021  
OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET  
PROGRAMME, AU TITRE DU BUDGET GÉNÉRAL

BUDGET GÉNÉRAL

				(En euros)
Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
<b>Action extérieure de l'État</b>			<b>41 535 815</b>	<b>42 196 169</b>
Diplomatie culturelle et d'influence			9 670 220	9 670 220
<i>Dont titre 2</i>			4 670 220	4 670 220
Français à l'étranger et affaires consulaires			31 865 595	32 525 949
<i>Dont titre 2</i>			9 930 988	9 930 988
<b>Administration générale et territoriale de l'État</b>	<b>290 262 439</b>	<b>28 133 045</b>	<b>32 066 449</b>	<b>36 922 264</b>
Administration territoriale de l'État			19 110 556	19 053 389
<i>Dont titre 2</i>			9 143 247	9 143 247
Vie politique, culturelle et associative			12 955 893	17 868 875
<i>Dont titre 2</i>			2 091 411	2 091 411
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	290 262 439	28 133 045		
<b>Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales</b>	<b>500 000 000</b>	<b>500 000 000</b>	<b>13 262 038</b>	<b>13 862 038</b>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	500 000 000	500 000 000		
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation			2 500 000	2 500 000

<i>Dont titre 2</i>			2 500 000	2 500 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture			10 762 038	11 362 038
<i>Dont titre 2</i>			4 800 000	4 800 000
<b>Aide publique au développement</b>	<b>176 280 632</b>	<b>193 990 412</b>	<b>139 338 695</b>	<b>43 902 053</b>
Aide économique et financière au développement		7 459 633	95 436 642	
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement			33 000 000	33 000 000
Solidarité à l'égard des pays en développement	176 280 632	186 530 779	10 902 053	10 902 053
<i>Dont titre 2</i>			10 902 053	10 902 053
<b>Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation</b>	<b>18 166 613</b>	<b>18 166 613</b>	<b>9 343 357</b>	<b>9 765 358</b>
Liens entre la Nation et son armée			4 343 131	4 728 254
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	18 166 613	18 166 613		
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale			5 000 226	5 037 104
<i>Dont titre 2</i>			40 000	40 000
<b>Cohésion des territoires</b>	<b>92 000 000</b>	<b>92 000 000</b>	<b>3 672 598</b>	<b>5 852 673</b>
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	92 000 000	92 000 000		
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire			2 676 303	4 874 518
Interventions territoriales de l'État			996 295	978 155
<b>Conseil et contrôle de l'État</b>			<b>9 767 894</b>	<b>5 368 291</b>
Conseil d'État et autres juridictions administratives			4 098 151	3 388 548
<i>Dont titre 2</i>			1 347 402	1 347 402
Conseil économique, social et environnemental			1 300 393	1 300 393
<i>Dont titre 2</i>			1 130 373	1 130 373
Cour des comptes et autres juridictions financières			4 049 241	359 241
<i>Dont titre 2</i>			359 241	359 241
Haut Conseil des finances publiques			320 109	320 109
<i>Dont titre 2</i>			318 083	318 083
<b>Crédits non répartis</b>			<b>1 601 819 924</b>	<b>1 601 819 924</b>
Provision relative aux rémunérations publiques			1 018 199 24	1 018 199 24
<i>Dont titre 2</i>			1 018 199 24	1 018 199 24
Dépenses accidentelles et imprévisibles			1 500 000 000	1 500 000 000
<b>Culture</b>	<b>275 437 260</b>	<b>269 200 000</b>	<b>4 435 358</b>	<b>4 285 191</b>
Patrimoines	169 100 000	169 100 000		
Création	49 900 000	43 900 000		

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	56 437 260	56 200 000		
Soutien aux politiques du ministère de la culture			4 435 358	4 285 191
<i>Dont titre 2</i>			1 795 746	1 795 746
<b>Défense</b>	<b>329 000 000</b>	<b>329 000 000</b>	<b>179 000 000</b>	<b>179 000 000</b>
Environnement et prospective de la politique de défense			30 105 420	30 105 420
Préparation et emploi des forces	329 000 000	329 000 000		
Soutien de la politique de la défense			48 894 580	48 894 580
Équipement des forces			100 000 000	100 000 000
<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>			<b>22 868 630</b>	<b>13 566 359</b>
Coordination du travail gouvernemental			22 292 028	12 662 477
<i>Dont titre 2</i>			2 415 272	2 415 272
Protection des droits et libertés			576 602	903 882
<i>Dont titre 2</i>			253 897	253 897
<b>Écologie, développement et mobilité durables</b>	<b>663 114 941</b>	<b>565 496 613</b>	<b>36 006 523</b>	<b>39 231 312</b>
Infrastructures et services de transports	94 159 800	94 948 307		
Affaires maritimes	35 617 407	34 449 706		
Paysages, eau et biodiversité			2 917 914	13 478 625
Expertise, information géographique et météorologie			3 543 575	3 543 575
Prévention des risques			22 983 499	14 837 102
Énergie, climat et après-mines	533 337 734	436 098 600		
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables			3 661 535	4 472 010
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)			2 900 000	2 900 000
<b>Économie</b>	<b>46 014 839</b>	<b>48 875 738</b>	<b>21 953 644</b>	<b>41 465 139</b>
Développement des entreprises et régulations	45 714 839	48 575 738	8 510 201	8 510 201
<i>Dont titre 2</i>			8 510 201	8 510 201
Plan "France Très haut débit"			13 989	19 589 166
Statistiques et études économiques			6 365 636	6 227 566
<i>Dont titre 2</i>			2 573 995	2 573 995
Stratégies économiques	300 000	300 000	7 063 818	7 138 206
<i>Dont titre 2</i>	300 000	300 000		
<b>Engagements financiers de l'État</b>	<b>2 022 357</b>	<b>2 022 357</b>	<b>1 196 806 532</b>	<b>1 206 498 731</b>
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)			438 000 000	438 000 000
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)			742 164 324	742 164 324
Épargne	2 022 357	2 022 357		
Dotation du Mécanisme européen de stabilité			16 642 208	16 642 208

Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque				9 692 199
<b>Enseignement scolaire</b>	<b>8 100 000</b>	<b>8 100 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>
Enseignement scolaire public du premier degré			2 300 000	2 300 000
Enseignement scolaire public du second degré			15 459 568	15 459 568
Vie de l'élève			40 000 000	40 000 000
Enseignement privé du premier et du second degrés			2 240 432	2 240 432
Soutien de la politique de l'éducation nationale			15 000 000	15 000 000
Enseignement technique agricole	8 100 000	8 100 000		
<b>Gestion des finances publiques</b>	<b>83 132 797</b>	<b>88 025 389</b>	<b>53 016 856</b>	<b>51 052 218</b>
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local			25 998 699	24 183 840
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières			14 958 788	14 809 009
<i>Dont titre 2</i>			<i>3 377 375</i>	<i>3 377 375</i>
Facilitation et sécurisation des échanges	83 132 797	88 025 389	12 059 369	12 059 369
<i>Dont titre 2</i>			<i>12 059 369</i>	<i>12 059 369</i>
<b>Immigration, asile et intégration</b>			<b>56 066 213</b>	<b>59 712 760</b>
Immigration et asile			41 216 851	44 860 331
Intégration et accès à la nationalité française			14 849 362	14 852 429
<b>Investissements d'avenir</b>	<b>188 000 000</b>	<b>38 000 000</b>	<b>188 000 000</b>	<b>38 000 000</b>
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche			158 000 000	38 000 000
Valorisation de la recherche			30 000 000	
Accélération de la modernisation des entreprises	188 000 000	38 000 000		
<b>Justice</b>	<b>24 313 319</b>	<b>24 313 319</b>	<b>1 686 524 969</b>	<b>159 162 923</b>
Justice judiciaire	18 491 146	18 491 146	57 805 928	76 742 389
<i>Dont titre 2</i>	<i>18 491 146</i>	<i>18 491 146</i>		
Administration pénitentiaire			1 603 322 409	56 590 736
<i>Dont titre 2</i>			<i>5 469 615</i>	<i>5 469 615</i>
Protection judiciaire de la jeunesse			22 058 858	23 666 358
<i>Dont titre 2</i>			<i>2 238 995</i>	<i>2 238 995</i>
Conduite et pilotage de la politique de la justice	5 822 173	5 822 173	2 968 404	1 760 510
<i>Dont titre 2</i>	<i>5 822 173</i>	<i>5 822 173</i>		
Conseil supérieur de la magistrature			369 370	402 930
<i>Dont titre 2</i>			<i>355 645</i>	<i>355 645</i>
<b>Médias, livre et industries culturelles</b>	<b>27 910 561</b>	<b>27 910 561</b>	<b>19 910 561</b>	<b>19 910 561</b>
Presse et médias			19 910 561	19 910 561
Livre et industries culturelles	27 910 561	27 910 561		

<b>Outre-mer</b>	<b>1 700 394</b>	<b>1 700 394</b>	<b>181 033 105</b>	<b>166 885 983</b>
Emploi outre-mer	1 700 394	1 700 394	171 682 028	166 885 983
<i>Dont titre 2</i>	<i>1 700 394</i>	<i>1 700 394</i>		
Conditions de vie outre-mer			9 351 077	
<b>Plan de relance</b>	<b>2 270 000 000</b>			
Écologie	524 000 000			
Compétitivité	257 018 762			
Cohésion	1 488 981 238			
<b>Plan d'urgence face à la crise sanitaire</b>	<b>500 000 000</b>	<b>500 000 000</b>	<b>2 620 656 807</b>	<b>2 620 656 807</b>
Prise en charge du chômage partiel et financement des aides d'urgence aux employeurs et aux actifs précaires à la suite de la crise sanitaire			1 391 656 807	1 391 656 807
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire			800 000 000	800 000 000
Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire			429 000 000	429 000 000
Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire	500 000 000	500 000 000		
<b>Recherche et enseignement supérieur</b>	<b>31 462 354</b>	<b>32 253 554</b>	<b>128 459 352</b>	<b>124 466 497</b>
Formations supérieures et recherche universitaire			18 874 608	23 575 368
Vie étudiante	31 462 354	32 253 554		
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires			65 978 473	59 896 126
Recherche spatiale			19 331 699	19 331 699
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables			18 567 455	12 219 398
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle			545 345	3 943 906
Enseignement supérieur et recherche agricoles			5 161 772	5 500 000
<i>Dont titre 2</i>			<i>1 000 000</i>	<i>1 000 000</i>
<b>Régimes sociaux et de retraite</b>			<b>38 290 179</b>	<b>39 142 179</b>
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres			22 041 690	22 893 690
Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers			16 248 489	16 248 489
<b>Relations avec les collectivités territoriales</b>	<b>42 932 554</b>	<b>201 913 849</b>		
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	42 932 554	201 913 849		
<b>Remboursements et dégrèvements</b>	<b>1 409 911 643</b>	<b>1 409 911 643</b>		
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	732 911 643	732 911 643		
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	677 000 000	677 000 000		

<b>Santé</b>	<b>35 520 508</b>	<b>33 706 510</b>	<b>56 790 944</b>	<b>56 790 944</b>
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	35 520 508	33 706 510	990 579	990 579
<i>Dont titre 2</i>			990 579	990 579
Protection maladie			55 800 365	55 800 365
<b>Sécurités</b>	<b>53 778 066</b>	<b>43 049 317</b>	<b>57 348 472</b>	<b>57 348 472</b>
Police nationale	7 221 407		44 352 777	44 352 777
<i>Dont titre 2</i>			44 352 777	44 352 777
Gendarmerie nationale	17 866 149	18 379 739	11 324 270	11 324 270
<i>Dont titre 2</i>			11 324 270	11 324 270
Sécurité et éducation routières			993 237	993 237
Sécurité civile	28 690 510	24 669 578	678 188	678 188
<i>Dont titre 2</i>			678 188	678 188
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances</b>	<b>3 532 805 676</b>	<b>3 526 228 968</b>	<b>669 269</b>	<b>9 738</b>
Inclusion sociale et protection des personnes	137 322 299	129 978 211	9 738	9 738
<i>Dont titre 2</i>			9 738	9 738
Handicap et dépendance	170 251 287	172 369 348		
Égalité entre les femmes et les hommes			659 531	
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	25 232 090	23 881 409		
<i>Dont titre 2</i>	13 166 351	13 166 351		
Prise en charge par l'État du financement de l'indemnité inflation	3 200 000 000	3 200 000 000		
<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>	<b>10 964 285</b>	<b>12 278 674</b>	<b>51 415 400</b>	<b>51 415 400</b>
Sport	10 964 285	12 278 674	415 400	415 400
<i>Dont titre 2</i>			415 400	415 400
Jeunesse et vie associative			51 000 000	51 000 000
<b>Transformation et fonction publiques</b>			<b>22 552 260</b>	<b>171 710 047</b>
Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants				147 437 053
Fonds pour la transformation de l'action publique			1 251 752	1 251 752
<i>Dont titre 2</i>			1 251 752	1 251 752
Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines			13 295 982	15 295 982
<i>Dont titre 2</i>			13 241 843	13 241 843
Innovation et transformation numériques			1 803 700	1 803 700
<i>Dont titre 2</i>			619 476	619 476
Fonction publique			6 200 826	5 921 560
<i>Dont titre 2</i>			1 450	1 450
<b>Travail et emploi</b>	<b>3 637 524 453</b>	<b>2 551 827 882</b>	<b>278 376 377</b>	<b>411 305 501</b>
Accès et retour à l'emploi			271 484 414	401 982 540

Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	3 625 718 303	2 540 021 732		
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail			4 604 884	7 260 590
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	11 806 150	11 806 150	2 287 079	2 062 371
<i>Dont titre 2</i>	<i>11 806 150</i>	<i>11 806 150</i>		
<b>Total</b>	<b>14 250 355 691</b>	<b>10 546 104 838</b>	<b>8 825 988 221</b>	<b>7 346 305 532</b>

## ÉTAT C

**(Article 5 du projet de loi)**  
**RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2021**  
**ANNULÉS, PAR MISSION ET**  
**PROGRAMME, AU TITRE DES BUDGETS**  
**ANNEXES**

## ÉTAT D

**(Article 6 du projet de loi)**  
**RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2021**  
**OUVERTS ET ANNULÉS,**  
**PAR MISSION ET PROGRAMME, AU**  
**TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX**

## I. – COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

<i>(En euros)</i>				
Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
<b>Contrôle de la circulation et du stationnement routiers</b>			<b>189 461 608</b>	<b>201 461 608</b>
Structures et dispositifs de sécurité routière			7 080 000	19 080 000
Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun et de la sécurité et de la circulation routières ( <i>ligne nouvelle</i> )			64 895 389	64 895 389
Désendettement de l'État			117 486 219	117 486 219
<b>Développement agricole et rural</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>		
Développement et transfert en agriculture	2 700 000	2 700 000		
Recherche appliquée et innovation en agriculture	7 300 000	7 300 000		
<b>Participations financières de l'État</b>			<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État			100 000 000	100 000 000
<b>Total</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>289 461 608</b>	<b>301 461 608</b>

II. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS  
*(Non modifié)*

## Annexes

### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI DE FINANCES

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 24 novembre 2021, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi de finances, adopté par l'Assemblée nationale, pour 2022.

Ce projet de loi de finances, n°4709, est renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, en application de l'article 83 du règlement.

### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 24 novembre 2021, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi de finances rectificative, adopté par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture, pour 2021.

Ce projet de loi de finances rectificative, n° 4718, est renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, en application de l'article 83 du règlement.

#### DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 24 novembre 2021, de Mme Ramlati Ali, un rapport, n° 4708, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains (n° 4338).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 24 novembre 2021, de M. Vincent Thiébaud, un rapport, n° 4710, fait au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, visant à renforcer la régulation environnementale du numérique par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (n° 4628).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 24 novembre 2021, de M. Sébastien Jumel, un rapport, n° 4711, fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi de M. Sébastien Jumel et plusieurs de ses collègues pour une santé accessible à tous et contre la désertification médicale (n° 4589).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 24 novembre 2021, de M. Erwan Balanant, un rapport, n° 4712, fait au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur la proposition de loi, après engagement de la procédure accélérée, de MM. Erwan Balanant, Christophe Castaner, Patrick Mignola, Olivier Becht, Bruno Studer, Mmes Blandine Brocard, Céline Calvez et plusieurs de leurs collègues visant à combattre le harcèlement scolaire (n° 4658).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 24 novembre 2021, de M. Stéphane Peu et Mme Jeanine Dubié, un rapport, n° 4713, fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi, modifiée par le Sénat en deuxième lecture, portant diverses mesures de justice sociale (n° 4558).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 24 novembre 2021, de M. Christophe Di Pompeo, un rapport, n° 4714, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de l'accord modifiant le traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (n° 4620).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 24 novembre 2021, de M. Jean-Paul Dufrègne, un rapport, n° 4715, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi de MM. Jean-Paul Dufrègne, André Chassaigne et plusieurs de leurs collègues garantissant le libre-choix des communes en matière de gestion des compétences « eau » et « assainissement » (n° 4592).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 24 novembre 2021, de M. Pierre Dharréville, un rapport, n° 4716, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi organique de M. Pierre Dharréville et plusieurs de ses collègues, les membres du groupe Gauche démocrate et républicaine pour une protection des biens communs (n° 4576).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 24 novembre 2021, de M. Pierre Dharréville, un rapport, n° 4717, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi de M. Pierre Dharréville et plusieurs de ses collègues créant un statut juridique des biens communs (n° 4590).

#### DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 24 novembre 2021, de M. André Chassaigne, un rapport, n° 4719, fait au nom de la commission des affaires européennes sur la proposition de résolution européenne de MM. André Chassaigne, Hubert Wulfranc et plusieurs de leurs collègues relative au financement de la transition écologique (n° 4571).



## ANALYSE DES SCRUTINS

### Scrutin public n° 4175

sur l'ensemble du projet de loi de finances rectificative pour 2021  
(lecture définitive).

Nombre de votants : .....	54
Nombre de suffrages exprimés : .....	51
Majorité absolue : .....	26
Pour l'adoption : .....	39
Contre : .....	12

#### Groupe La République en marche (268)

*Pour* : 31

M. Éric Alauzet, Mme Aude Amadou, M. Frédéric Barbier, M. Xavier Batut, M. Pascal Bois, Mme Aude Bono-Vandorme, M. Éric Bothorel, M. Jean-René Cazeneuve, M. Sébastien Cazenove, M. Philippe Chassaing, Mme Cécile Delpirou, Mme Sophie Errante, M. Jean-Luc Fugit, Mme Camille Galliard-Minier, M. Guillaume Gouffier-Cha, Mme Danièle Héryn, M. François Jolivet, Mme Catherine Kamowski, M. Yannick Kerlogot, M. Daniel Labaronne, Mme Sandrine Le Feur, M. Fabrice Le Vigoureux, Mme Monique Limon, Mme Valérie Oppelt, Mme Catherine Osson, M. Xavier Paluszkiwicz, Mme Michèle Peyron, M. Laurent Saint-Martin, M. Vincent Thiébaud, Mme Hélène Zannier et M. Jean-Marc Zulesi.

*Non-votant(s)* : 1

M. Richard Ferrand (président de l'Assemblée nationale).

#### Groupe Les Républicains (103)

*Contre* : 4

M. Gilles Carrez, Mme Marie-Christine Dalloz, Mme Véronique Louwagie et M. Éric Woerth.

#### Groupe Mouvement démocrate (MODEM) et démocrates apparentés (57)

*Pour* : 6

Mme Géraldine Bannier, M. Philippe Bolo, Mme Perrine Goulet, M. Christophe Jerretie, Mme Michèle de Vaucouleurs et M. Philippe Vigier.

*Non-votant(s)* : 1

M. Sylvain Waserman (président de séance).

#### Groupe Socialistes et apparentés (29)

*Abstention* : 1

M. Jean-Louis Bricout.

#### Groupe Agir ensemble (22)

*Pour* : 2

M. Loïc Kervran et Mme Patricia Lemoine.

#### Groupe UDI et indépendants (19)

*Abstention* : 1

Mme Nicole Sanquer.

#### Groupe Libertés et territoires (18)

*Contre* : 2

M. Michel Castellani et M. Charles de Courson.

#### Groupe La France insoumise (17)

*Contre* : 4

Mme Mathilde Panot, M. Loïc Prud'homme, M. Adrien Quatennens et Mme Sabine Rubin.

#### Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (15)

*Contre* : 2

M. André Chassaigne et M. Jean-Paul Dufrègne.

*Non inscrits* (22)

*Abstention* : 1

Mme Emmanuelle Ménard.